

Mercredi 22 juillet, le conseil de discipline de la RATP a rendu un avis de révocation à l'encontre d'Alexandre EL GAMAL, conducteur de bus, dirigeant de la CGT RATP et secrétaire du Comité Social et Économique du réseau Bus RATP pour le sud de la région parisienne. La décision de la Direction Générale est à venir.

Les motifs invoqués pour tenter de justifier sa révocation sont directement en lien avec l'exercice du droit de grève et des libertés syndicales dans l'entreprise. Il lui est ainsi reproché d'avoir été le principal organisateur de la grève de décembre/janvier puis, lors du déconfinement, d'avoir maintenu l'activité de l'organisation syndicale sur le lieu de travail, pourtant nécessaire pour répondre aux besoins des salariés.

Cette attaque d'une extrême gravité, portée à l'encontre d'un des principaux dirigeants syndicaux d'une des plus grandes entreprises publiques de France, reflète l'aggravation de la répression anti-syndicale.

La CGT Finances Publiques exige donc l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'Alexandre EL GAMAL.

fichiers:



[Télécharger motionelgamalratp_cgt_fip.pdf](#) (39.67 Ko)

Public: [Solidarité](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank
